

Séance
extraordi-
naire du 19
décembre
2023 à 19h10

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU DIX-NEUVIÈME (19^e) JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MIL VINGT TROIS (2023) À COMPTER DE 19 h 10 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE.

Sont présents :

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme. Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Un (1) contribuable assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soient mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et du cabinet du maire ainsi que messieurs Steve Corneau, directeur des finances et trésorier et Philippe Marin, directeur du service des travaux publics y prennent part.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

23.12.639

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le maire Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Tous forment le corps complet du conseil municipal. La greffière rédige le procès-verbal.

23.12.640

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026.
4. Période de questions.
5. Clôture et levée de l'assemblée.

*Monsieur le maire présente le programme triennal
d'immobilisations 2024-2026*

La planification des investissements 2024-2026

Le programme triennal d'immobilisations de la Ville constitue une feuille de route stratégique regroupant divers projets destinés à répondre aux besoins d'investissements au cours des trois prochaines années. Ceux-ci sont principalement axés sur la modernisation des infrastructures vieillissantes.

L'enveloppe globale allouée à ces initiatives s'élève à 17,8 M\$, répartis ainsi : 10,9 M\$ en 2024, 4,76 M\$ en 2025 et 2,18 M\$ en 2026.

Pour la prochaine année, la plus grosse part des sommes prévues, soit 9 M \$, sera injectée dans la réfection complète de quatre artères, à savoir Benoit-Quimper, Villeneuve, une partie de Jacques-Cartier Nord et Ménard. Ce projet englobera des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie. Notons que ce montant sera en grande partie couvert par une subvention de 6,56 M\$ provenant du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

En travaux publics, une somme de 505 000 \$ sera allouée à l'acquisition de différents équipements roulants, tels que camionnette et tracteur polyvalent. Par ailleurs, en aménagement, urbanisme et développement, une enveloppe de 125 000 \$ est réservée pour l'achat d'une faucardeuse afin d'enlever le myriophylle à épi dans le lac du Gros-Ruisseau. La Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage a prévu le même montant pour cet achat en commun, qui est admissible à une subvention.

Dans le cadre des projets d'aménagement, une somme de 200 000 \$ est prévue pour des services professionnels en vue du développement résidentiel majeur que nous prévoyons au cours des prochaines années. Cette dépense pourrait être admissible à une subvention. En matière de sécurité incendie, une somme de 190 000 \$ est réservée pour divers équipements, dont 92 000 \$ spécifiquement alloués à l'acquisition de pinces de désincarcération.

Dans le domaine des loisirs et de la culture, les travaux d'amélioration du Parc du ruisseau Lebrun se poursuivront en 2024 avec un budget de 40 000 \$ réservé à des aménagements additionnels. De plus, une somme de 100 000 \$ est réservée pour la Piscine Gervais-Rioux et la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers. Études et bilan de santé seront notamment réalisés en vue de projets de développement majeurs à court et moyen termes dans ces deux installations.

Des investissements plus modestes sont également planifiés pour rehausser les services offerts à la communauté.

CONCLUSION

En conclusion, ce budget 2024 reflète notre vision stratégique pour une ville prospère et durable. Je suis convaincu que les investissements projetés contribueront à renforcer notre ville et à améliorer la qualité de vie de chacun de nos concitoyens.

Je remercie les membres du conseil municipal pour leur engagement actif et leurs contributions précieuses tout au long du processus budgétaire. Un remerciement particulier est également adressé aux membres de l'administration municipale, notamment à M. Joël Harisson, directeur général, et à M. Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, pour leur expertise et leurs conseils éclairés.

La préparation d'un budget est un processus complexe impliquant la participation de tous les services. La collaboration et l'expertise des différentes directions de service ont été cruciales lors des consultations pré-budgétaires, jouant un rôle essentiel dans la conception du budget 2024 et du PTI 2024-2025-2026.

Un sincère merci est également adressé à l'ensemble du personnel municipal pour son engagement et sa contribution inestimable à notre organisation. Leur dévouement contribue directement à offrir des services de qualité aux Mont-Joliennes et aux Mont-Joliens.

Je vous remercie de votre attention.

23.12.641 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2024, 2025 et 2026

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026.

Le tableau en annexe fait partie intégrante de la présente résolution.

23.12.642 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

23.12.643 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 18, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière